

Strasbourg, le 1^{er} septembre 2020

Décision DS n° 2020-16b portant délégation de
signature

Le Directeur de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Strasbourg,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2, L.715-3, R.715-5 et R.719-79,

Vu le décret n° 2003-191 du 5 mars 2003 portant création de l'INSA Strasbourg,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu les statuts de l'INSA Strasbourg,

Vu l'arrêté portant nomination de Monsieur Romuald BONÉ à la direction de l'INSA Strasbourg à compter du 1^{er} mars 2019,

DECIDE

Article 1 : Objet

M. Guy STURTZER, Directeur de la Formation, reçoit délégation pour signer, au nom du Directeur de l'INSA Strasbourg, tous documents relatifs à :

- Fonctions de l'ordonnateur :
 - . Suivi et engagement des heures complémentaires
 - . Emplois du temps des enseignants
 - . Bons de commande relatifs à la Direction de la Formation dans la limite de 7 000 € HT
 - . Certification de service fait

- Fonctions administratives :
 - . Correspondances diverses relatives à la formation

Article 2 : Publicité - durée

La présente décision est soumise à publicité. Elle sera inscrite dans le recueil des actes administratifs de l'établissement consultable sur le site Internet de l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020 et prendra fin au plus tard, soit au terme du mandat du délégant soit au terme du mandat ou à la cessation des fonctions du délégataire.

Le Directeur

Romuald BONÉ